

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 26 février 2013 à Bruxelles, Bureau fédéral.

APPROUVE

Présents: MM. Francis MERCIER, Vice-président - Pierre LEDENT, Secrétaire - Stefan DAMMAN – Renaud Vilain

Excusé: MM. Guido CLAES, Président - Patrick VAN PETEGHEM, DT

1. Préambule

La Commission Sportive respecte une minute de silence en hommage à M. Abe FUCHS.

2. Championnat 2012-2013 et Courier

2.1 Match SH IRes 2140 Hasselt – WP Kortrijk du 09-12-2012

Le club de WP Kortrijk n'avait pas assez de joueurs pour prendre part au match.

La Commission Sportive décide :

Le club de Hasselt gagne le match avec le score de 10-0.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende forfaitaire à l'encontre du club de WP Kortrijk.

2.2 Match SH IRes 1163 Mechelen - Tournai du 26-01-2013

Lors du match SH I 1063 le coach du club de Tournai a été sanctionné d'une carte rouge.

Le match « Première » et « Réserve » ne font qu'un.

Le coach de Tournai a pris part au match « Réserve » malgré qu'il soit sanctionné et qu'il était suspendu.

La secrétaire du club de Tournai a envoyé un mail informant que le coach avait reçu l'autorisation des arbitres pour prendre part au match.

Le secrétaire de la Commission informe la Commission que les arbitres ont reçu comme consigne de n'empêcher personne de prendre part au match. Ceci a été confirmé par le secrétaire de la CCA.

Le club de Malines gagne le match avec le score de 10-0.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende forfaitaire à l'encontre du club de Tournai.

2.3 Match SH II/IRes 2060/2160 Calypso – Hasselt du 09-02-2013

Le club de Calypso a envoyé un mail avec un justificatif concernant la fermeture de la piscine en date du 09/02/2013.

La Commission sportive prend connaissance du mail du club de Hasselt concernant ce report de match.

La Commission Sportive décide que les deux clubs doivent trouver une solution pour que le match soit joué au plus tard le 31/03/2013.

Un mail sera envoyé aux clubs par le secrétaire de la Commission Sportive.

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
19/03/2013			26/03/2013

2.4 Interpellation du club de Gentse

La Commission Sportive prend connaissance du mail envoyé par la secrétaire du club de la Gentse.

Le club demande ce qu'il se passerait si malgré qu'il soit qualifié pour monter de division, il refuse pour la raison qu'il ne se sent pas prêt pour jouer dans la division supérieur ou qu'il ne possède pas l'infrastructure requise.

La Commission Sportive demande au secrétaire de répondre au club sur base des règlements sportifs de la FRBN.

2.5 Tournoi U11 organisé par Wase ZK

Un mail envoyé par M. Wim SYMOENS le 30/01/2013 informe le secrétaire de la Commission du fait que le club sera dans l'impossibilité d'organiser le tournoi à la date prévue dans sa piscine. Le club de Wase a trouvé un arrangement avec le club de la Gentse pour organiser ce tournoi à la date prévue mais à la piscine du « Strop » à Gand.

Le 22/02/2013 le club de Wase envoie un mail demandant de changer la date du tournoi afin de l'organiser dans leur piscine.

Ce changement de date n'arrange pas certain clubs de la série.

Le secrétaire informe la Commission Sportive qu'entre-temps les désignations des arbitres ont été envoyées en renseignant la date du 24/03/2013 à la piscine du « Strop » à Gand.

La Commission Sportive décide que le tournoi est maintenu à la date du 24/03/2013 à la piscine du « Strop » à Gand.

Un mail sera envoyé par le secrétaire aux clubs concernés.

2.6 Demande du club d'Eeklo

Le club d'Eeklo a introduit une demande de dérogation pour pouvoir jouer la demi-finale de la Coupe de Belgique A dans sa propre piscine.

La Commission Sportive rappelle que cette demi-finale doit se jouer dans une piscine ayant une profondeur minimum de 1,80 m sur tout le champ de jeu.

M. Renaud VILAIN informe la Commission Sportive qu'il a envoyé un mail au président de la Commission Sportive comme quoi la section water-polo du «Royal Brussels Poseidon» désirait jouer cette demi-finale dans une piscine ayant la profondeur réglementaire.

A ce jour, le mail est resté sans réponse.

La Commission Sportive demande aux deux clubs de trouver une solution pour le lundi 04/03/2013 au plus tard.

3. Divers

3.1 M. Francis MERCIER informe la Commission Sportive que le PV provisoire de la dernière Cellule Sportive n'est pas correct et qu'il en fera part auprès de M. Wouter GEORGES.

3.2 Dans le PV provisoire de la dernière Cellule Sportive, il est demandé à la Commission Sportive d'établir un projet pour la « Nouvelle Structure Water-polo ».

M. Francis MERCIER informe la Commission Sportive qu'une réunion concernant ce sujet a été programmée par M. Guido CLAES le 14/03/2013 à Vilvorde.

Le secrétaire de la Commission Sportive marque son étonnement sur le fait qu'il n'a pas été convié à participer à cette réunion.

3.3 Le secrétaire fait part à la Commission Sportive d'une communication téléphonique qu'il a eu avec M. Robert VAN HECKE le vendredi 22/02/2013.

M. Robert VAN HECKE demande que la réglementation sur l'utilisation de la « copie » de la carte d'identité soit revue.

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
19/03/2013			26/03/2013

Il demande également que la réglementation sur l'inscription des joueurs sur la feuille de match soit revue. Ces deux points seront discutés lors d'une prochaine réunion de la Commission.

3.4 Le secrétaire fait remarquer à la Commission que la procédure de « Montée et Descente » de division pour la saison 2012-2013 devrait être revue de par le fait de l'application de la réglementation sur les profondeurs de piscine en SH I et que certains clubs de SH I devront obligatoirement jouer en SH II vu qu'ils ne remplissent pas les conditions demandées.

De ce fait, il y aura un surplus d'équipes en SH II et une insuffisance de club en SH I.

4. Décisions

- Forfait du club WP Kortrijk, voir point 2.1 du PV
- Forfait du club de Tournai, voir point 2.2 du PV
- Match SH II/IIRes Calypso - Hasselt, voir point 2.3 du PV
- Interpellation club de la Gentse, voir point 2.4 du PV
- Tournoi U11 organisé par club de Wase, voir point 2.5 du PV
- Match demi-finale Coupe de Belgique A Eeklo – Brussels, voir point 2.6 du PV
- Corrections PV Cellule Sportive, voir point 3.1 du PV
- Nouvelle structure Water-polo, voir point 3.2 du PV
- Réglementation « Copie » Carte d'identité, voir point 3.3 du PV
- Réglementation inscription des joueurs sur la feuille de match, voir 3.3 du PV

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT,
Secrétaire**

Prochaine réunion :
Mardi 26 mars 2013 – 18.15 h/u – Bruxelles – Bureau Fédéral

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
19/03/2013			26/03/2013